DIU Infirmier (e) s de santé au travail

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

Référence formation (à rappeler dans toute correspondance) : DIB021

Responsable de l'enseignement : Pr Damien Léger

Forme de l'enseignement : en présentiel

Universités partenaires : Saint-Quentin en Yvelines, UPEC

Pour vous inscrire, déposez votre candidature sur la plateforme C@nditOnLine (lien cliquable)

OBJECTIFS

Cette formation permet aux infirmièr(e)s diplômé(e)s d'Etat (IDE) **d'acquérir des connaissances complémentaires et spécifiques à l'exercice en Service de Médecine ou Santé au Travail.**

COMPÉTENCES VISÉES

L'objectif est de « promouvoir un milieu de travail sûr et sain et de préserver la santé des travailleurs ». En 2002, les réglementations européenne et française ont introduit la notion de pluridisciplinarité.

Programme

ORGANISATION

Référence formation : DIB021

Volume horaire : 242.5 heures

Calendrier : 17 novembre 2025 au 22 mai 2026

Rythme : 7 modules de 5 journées

Lieu : Site Necker

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

* Module 1 : Connaissance du Monde du Travail
* Module 2 : Organisation de la Santé au Travail
* Module 3 : Risques Professionnels
* Module 4 : Évaluations individuelles de santé, AT-MOP, Entretiens Infirmiers Santé Travail
* Module 5 : Gestion des Urgences, Addictions, Education Sanitaire en Milieu de Travail
* Module 6 **:** Outils et Méthodes - Conduite et Évaluation de Projet - Qualité
* Module 7 : Approche clinique - compétences elargies

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D"ENCADREMENT

Équipe pédagogique : Equipe du Pr Damien Léger pour Université de Paris

Ressources matérielles

Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés pour permettre :

* d'échanger des fichiers, des données
* de partager des ressources, des informations
* de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 10 juillet 2025

Au cours de la formation, le stagiaire émarge une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel et le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel.

À l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remonté au conseil pédagogique de la formation.

STAGE

Stage : Obligatoire

Stages et projets tutorés :
Le service de Santé au Travail où exerce l'infirmier(e) tient lieu de terrain de stage, dans lequel un médecine du travail (ou médecin de prévention) est tuteur de stage.

Admission

* Infirmier(ère)s diplômé.e.s, en exercice dans un Service de Santé au Travail pendant au moins toute la période de la formation (intérim et CDD possibles).
* Infirmier(ère)s diplômé.e.s ayant entrepris des démarches pour travailler dans un Service de Santé au Travail pendant au moins toute la période de la formation (intérim et CDD possibles).

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futurs inscrits (cf. personnes autorisées à s'inscrire dans rubrique "Admission")

LES CLEFS DE LA RÉUSSITE

La Médecine du Travail, instaurée en 1946, est en constante évolution.

Les Plans Nationaux Santé-Environnement et Santé-Travail renforcent, en particulier, la nécessité de mettre en œuvre des actions de repérage et de prévention des risques toxiques (aigus et chroniques) et des risques cancérogènes dans l'environnement professionnel.

La pluridisciplinarité implique le développement de nouvelles compétences à partir d'un socle de connaissances communes aux futurs professionnels, médicaux, paramédicaux et non médicaux.

Si la spécialité de médecine du travail est définie, il n'existe pas de spécialisation en Santé au Travail pour les infirmier(e)s. Cependant, le Code du Travail impose la surveillance de la santé de tous les salariés et fonctionnaires, et détermine le nombre infirmier(e)s de santé au travail en fonction des effectifs surveillés (Code du Travail art 4623-54). Dès les années 90, il est apparu nécessaire de proposer aux infirmier(e)s Diplômé d'Etat une formation professionnelle certifiée afin d'instituer une qualification particulière au domaine de la Santé au Travail. Depuis l'année universitaire 1994 -1995, près de 1000 infirmier(e)s ont ainsi été formées sur le plan national par des UFR de Médecine : elles sont titulaires d'un « Diplôme Inter Universitaire de Santé au Travail ». La création, en Île de France, dans le cadre d'une réflexion nationale, d'un « DIU – filière Infirmière de Santé au Travail » est réclamée tant par les infirmières actuellement diplômées que par les médecins, les directeurs des établissements qui ont un service autonome et les directeurs des services de Santé-Sécurité au Travail. Cette formation permettra aux IDE d'acquérir des connaissances complémentaires et spécifiques à l'exercice en service de Médecine-Santé au Travail.

Grâce au réseau des Services de Santé au Travail, à l'expertise et à l'implication des infirmier(e)s déjà diplômées dans la spécialité, à l'expérience pédagogique du collège des enseignants de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle de la région Île de France, cette formation répondra à ces nouveaux besoins.

Des fiches pratiques sont à votre disposition sur la page http://www.reussir-en-universite.fr/index.html.

Droits de scolarité :

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 10 juillet 2025

FRAIS DE FORMATION* selon votre profil

* Pour toute personne bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle : **3500 €**
* Pour toute personne finançant seule sa formation : **3000 €**

+

FRAIS DE DOSSIER* : 300 € (à noter : si vous êtes inscrit(e) en Formation Initiale à Université Paris Cité pour l'année universitaire en cours, vous n'avez pas de frais de dossier – certificat de scolarité à déposer dans CanditOnLine).

**Les tarifs des frais de formation et des frais de dossier sont sous réserve de modification par les instances de l'Université.*

Date de début de candidature : 2 juin 2025

Date de fin de candidature : 9 juil. 2025

Date de début de la formation : 17 nov. 2025

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

Vous pouvez toujours compléter ou acquérir de nouvelles compétences en vous inscrivant à d'autres diplômes d'université, des formations qualifiantes ou des séminaires.

Les professionnels titulaires du DIU « Infirmières de Santé au Travail » seront employés par les services autonomes d'entreprises, les services de Santé-Sécurité au travail et/ou les administrations locales, régionales, consulaires ou de l'état.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Débouchés : Infirmier(e) des services de Médecine et Santé au Travail dans les secteurs privé et/ou public, et les services de Santé-Sécurité au Travail (SST).

Le besoin d'une formation spécifique pour les infirmier(e)s dans le domaine de la Santé au Travail est important et concerne un grand nombre de professionnel(le)s déjà impliqué(e)s dans le champ de la Santé au Travail.

Contacts

Responsable(s) pédagogique(s)
Damien Leger

Secrétariat pédagogique
Esther Benoit
diust.2021.htd@aphp.fr

Gestionnaire de formation continue
Marilyn DACQUAY
marilyn.dacquay@u-paris.fr

En bref

Composante(s)
UFR de Médecine

Modalité(s) de formation

- Formation continue

Capacité d'accueil
115 places

Lieu de formation
Site Necker

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 10 juillet 2025